

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ROUTE DE L'AILLY

Le Maire de la Commune de VARENGEVILLE SUR MER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 à L.2213-6 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la demande présentée par la société de production STUDIO 14 FILMS en vue de la réalisation d'un tournage de film sur la route de l'Ailly ;

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, des riverains et des équipes de tournage ;

ARRÊTE :

Article 1

Du **lundi 20 juillet à 07 h 00** au **mercredi 22 juillet à 23 h30**, la circulation de tous les véhicules sera **interdite sur l'ensemble de la route de l'Ailly**, en raison d'un tournage de film.

Seuls seront autorisés à circuler :

- les véhicules de secours et de sécurité en cas d'urgence ;
- les véhicules des équipes de tournage ;
- les riverains ;

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par l'organisateur du tournage, sous sa responsabilité.

Article 3

L'accès à la mer restera **autorisé aux piétons** par le **sentier du GR** pendant toute la durée du tournage. Le **parking de la mairie** est à la disposition du public afin de permettre le stationnement des véhicules des visiteurs souhaitant accéder au littoral.

Article 4

Le demandeur veillera à maintenir en permanence l'accès des services de secours et prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Article 5

Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et transmis :

- à la Gendarmerie ;
- au demandeur ;
- aux services techniques de la commune.

Article 6

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, ainsi que toute autorité habilitée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À VARENGEVILLE SUR MER, le 16 JUILLET 2026

Le Maire,
Patrick BOULIER

